

# AVIS

## Affectation ou nomination à titre temporaire 915-246010661

**À tous les procureurs aux poursuites criminelles et pénales réguliers et occasionnels  
présentement à l'emploi du Directeur des poursuites criminelles et pénales**

**et**

**À tous les candidats déclarés aptes à exercer la fonction de procureur  
dont le nom apparaît sur la liste de déclaration d'aptitudes**

## **Un poste régulier de procureur aux poursuites criminelles et pénales est offert au Bureau des affaires pénales de Saint-Jérôme**

Le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) désire informer son personnel régulier et occasionnel qu'il entend pourvoir un poste régulier de procureur aux poursuites criminelles et pénales au Bureau des affaires pénales de Saint-Jérôme.

Ce bureau est sous la responsabilité de M<sup>e</sup> Karen Bédard, procureure en chef aux poursuites criminelles et pénales. La personne retenue pour occuper ce poste sera sous l'autorité immédiate de M<sup>e</sup> Isabelle Lafrenière, procureure en chef adjointe aux poursuites criminelles et pénales.

Le poste consiste principalement à plaider les dossiers en matière pénale statutaire et la personne choisie devra se rendre disponible pour se déplacer, selon la demande, dans les différents points de service du DPCP.

Il est important de préciser qu'en certaines circonstances la personne titulaire de ce poste sera appelée à intervenir publiquement et donner des entrevues à des médias écrits et électroniques.

Dans l'éventualité où aucune candidature ne serait retenue au regard de l'affectation, le DPCP pourra considérer, aux fins de recrutement, les candidatures des procureurs occasionnels en poste présentement et, au besoin, les candidatures apparaissant sur la liste de déclaration d'aptitudes à la fonction de procureur.

### **TRAITEMENT :**

Au 1<sup>er</sup> avril 2018, le traitement minimal est fixé à 59 433 \$ pour un horaire hebdomadaire à 35 heures et à 137 787 \$ au maximum de l'échelle, alors que pour un horaire hebdomadaire à 37,50 heures, le traitement minimal est fixé à 63 673\$ et le traitement maximum à 147 637 \$.

### **MODALITÉS D'INSCRIPTION :**

Les procureurs à l'emploi du DPCP ainsi que les personnes ayant réussi un processus de qualification dont le nom apparaît sur la liste de déclaration d'aptitudes à la fonction de procureur sont invités à manifester leur intérêt en transmettant une lettre à cet effet, accompagnée de leur curriculum vitae, et dans laquelle le numéro **915-246010661** est mentionné. Ces deux documents doivent être envoyés par courriel à [rh\\_dpcp@dpcp.gouv.qc.ca](mailto:rh_dpcp@dpcp.gouv.qc.ca) ou par la poste à l'adresse suivante :

Direction des ressources humaines  
Directeur des poursuites criminelles et pénales  
Complexe Jules-Dallaire, tour 1, bureau 500  
2828, boulevard Laurier  
Québec (Québec) G1V 0B9

**Il est à noter que vos documents doivent être reçus au plus tard le 18 septembre 2019 à 23 h 59.**

### **CONDITION PARTICULIÈRE**

Si la personne retenue n'est pas déjà à l'emploi du DPCP, elle devra donner son autorisation pour une vérification d'habilitation sécuritaire.

### **INFORMATIONS :**

Pour obtenir des informations, veuillez composer le 418 643-9059, poste 20918.

5 septembre 2019